



Procès-Verbal

Conseil Municipal Séance du 9 Juillet 2021

Convocation du 2 juillet 2021

Absente Excusée :

Sergine BRETEAUDEAU

Madame Sergine BRETEAUDEAU donne pouvoir à Madame Josette GUITTON

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BOURGET

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un point sera ajouté relatif au marché de balayage des rues en fin de séance.

1 – Marché de signalisation horizontale

Devant l'état d'usure des peintures routières, une consultation a été lancée afin de réaliser la signalisation horizontale.

Trois entreprises ont été consultées.

Le résultat de cette consultation a été examiné par la commission « Voirie ».

Entreprise	Montant TTC
FLO Signalisation	11.988,96 €
MARQUALIGNE	/
CREPEAU	16.217,40 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier le marché de signalisation horizontale à l'entreprise FLO SIGNALISATION pour un montant de 11.988,96 € TTC.

2 – Marché de fourniture et d'installation de paniers de basket

Afin de les remettre aux normes de sécurité, une consultation a été lancée relative à la fourniture et à l'installation de 2 paniers de basket intérieurs et 1 panier extérieur.

Le résultat de cette consultation a été examiné par la commission « Bâtiments ».

Entreprise	Panier extérieur	Paniers intérieurs mécaniques	Paniers intérieurs électriques
SARL ITEUIL SPORTS	3.552,00 € HT	7.492,00 € HT	10.462,00 € HT
MARTY SPORTS	1.120,30 € HT	12.531,10 € HT	14.129,32 € HT
NOUANSPOUR	/	/	/

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de fourniture et d'installation de paniers de basket à la SARL ITEUIL SPORTS pour un total de 14.014 € HT, en retenant l'option d'électrification.

3 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des rouleaux 3 »

Annulation de vente d'une parcelle

Considérant la modification de la dénomination de l'acheteur pour le lot n° 9 et suite à sa demande, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la vente du lot n° 9 autorisée par délibération n° 2021-02-09.

Vente de parcelles

Le conseil municipal autorise la vente des parcelles suivantes aux acquéreurs nommés ci-dessous :

- Lot n° 9 à Mr Zaher KRREIS et Mme Tiffany DE BIERRE de La Romagne
- Lot n° 24 à Mme Stéphanie GRIFFON de Tiffauges

4 – Tarifs de location de salles et de matériel

a/ Tarifs de location de salles et de matériel

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Cimetière	
Concession terrains	
- 30 ans / m ²	85 €
- 50 ans / m ²	123 €
Concession cases de columbarium	
- 30 ans	966 €
Concession cavurnes	
- 30 ans	958 €
Caveaux	992 €
Divagation de chiens	
Forfait de prise en charge	45 €
Participation journalière	20 €
Droits de place	
Droits de place annuels	66 €
Vente au déballage	20 €
Matériel	
- Vaisselle / couvert	1,18 €
- Verre	0,23 €
- 1 ou 2 assiettes	0,46 €
- Couteau, fourchette, cuillère à café, l'unité	0,12 €
- Tasse	0,23 €
- Autre vaisselle (saladier, plateau, pichet, etc...)	0,56 €
- Couvert pour plat (cuillère à soupe, fourchette), l'unité	0,12 €
- Tables, tréteaux et bancs / unité	gratuit
- Tables polypro / unité	3 €
- Tables polypro / caution par table	53 €
- Chaises / unité à partir de 11 chaises Gratuit jusqu'à 10 chaises	0,43 €
Vaisselle / morceau manquant :	
- Couteau, fourchette, cuillère à café, cuillère à soupe, l'unité	1,13 €
- Verre	1,13 €
- Assiette	3,36 €
- Tasse	2,20 €
- Plat inox	6,62 €
- Saladier, corbeille	5,53 €
- Plateau, pichet inox 1 l	11,04 €
Cette liste n'est pas exhaustive. Pour tout matériel non listé, le prix appliqué sera celui de la facture de remplacement	
Salles p/Vin d'honneur Commune	
- Salle Bel-Air entière	232 €
- 1/3 salle municipale	148 €
- Salle municipale entière	233 €
- Salle des sports	260 €
- Square de la Mairie	143 €

Salles p/Vin d'honneur Hors Commune	
- Salle Bel-Air entière	466 €
- 1/3 salle municipale	300 €
- Salle municipale entière	468 €
- Salle des sports	516 €
- Square de la Mairie	289 €
Pour les vins d'honneur, lorsque l'Espace Galerne est loué pour la journée, le prix de location d'une salle ou du parc pour un vin d'honneur est diminué de moitié	
Salles p/associations romagnonnes	
- Cuisine Salle Bel-Air	44 €
- Salle Bel-Air entière	109 €
- 1/3 salle municipale	51 €
- Salle municipale entière	109 €
Salles p/locations privées Commune	
- 1/3 Salle municipale	66 €
- Salle municipale entière	136 €
- Salle Bel-Air entière	136 €
- Cuisine Salle Bel-Air	59 €
- Salle pour réunion de famille après sépulture	gratuit
Salles p/locations privées Hors Commune	
- 1/3 Salle municipale	135 €
- Salle municipale entière	311 €
- Salle Bel-Air entière	308 €
- Salle Bel-Air + cuisine	409 €
Pour toute location de salle de 2 jours consécutifs (hormis Espace Galerne), le prix de location du 2ème jour est diminué de moitié	
Véhicule frigo	
Personnes privées romagnonnes :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	65 €
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,64 €
Associations romagnonnes :	
Forfait par jour pour 25 kms maximum	gratuit
Par kilomètre au-delà de 25 kms parcourus	0,64 €
Tarifs divers	
Forfait associations pour 2023	460 €
Intervention du personnel technique / heure : 44 €	
Caution des salles	
Salle Municipale	680 €
Salle Bel-Air	680 €

b/ Tarifs de location de l'Espace Galerne – Année 2023

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	1 330 €	1 064 €	931 €	798 €
1 journée week-end hiver ou jour férié en semaine été (- 10%)	1 197 €	958 €	838 €	718 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	1 064 €	851 €	745 €	638 €
Location 2 jours été	1 650 €	1 320 €	1 155 €	990 €
Location 2 jours hiver (-10%)	1 485 €	1 188 €	1 040 €	891 €

Une réduction de 30% sera accordée aux Associations Romagnonnes :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	931 €	745 €	652 €	559 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	838 €	670 €	587 €	503 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	745 €	596 €	522 €	447 €
Location 2 jours été	1 155 €	924 €	809 €	693 €
Location 2 jours hiver	1 040 €	832 €	728 €	624 €

Une réduction de 20 % sera accordée aux Romagnons (particuliers, entreprises) :

	Toutes les salles	Bar + salle	Bar + cuisine	Bar
Périodes		80%	70%	60%
1 journée week-end ou jour férié été	1 064 €	851 €	745 €	638 €
1 journée week-end hiver ou jour férié hiver ou en semaine été (- 10%)	958 €	766 €	671 €	575 €
1 journée en semaine Hiver (- 20 %)	851 €	681 €	596 €	511 €
Location 2 jours été	1 320 €	1 056 €	924 €	792 €
Location 2 jours hiver	1 188 €	950 €	832 €	713 €

St Sylvestre	
Particuliers et entreprises Commune et Hors Commune	1 750 €
Associations romagnonnes (- 15 %)	1 488 €

Caution : 1.000,00 euros

Tarif Eté : du 15/04 au 15/10

Tarif Hiver : du 16/10 au 14/04

5 – Location du logement 70 rue Nationale

La commune a acheté, par délibération en date du 22 janvier 2021, la maison située 70 rue Nationale.

Une demande de location a été formulée en mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre le bien en location et fixe le loyer mensuel à 550 euros (hors charges).

6 – Convention centre médico-scolaire

Le Centre médico-scolaire (CMS) a pour vocation l'organisation des bilans de santé, en particulier l'examen obligatoire à l'âge de 6 ans, l'identification et le suivi des enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire afin de leur permettre de vivre au mieux leur scolarité.

La Ville de Cholet met à la disposition du centre médico-scolaire des locaux et prend en charge ses dépenses de fonctionnement (fluides, téléphone, fournitures de bureau...).

Comme en 2019, la Ville de Cholet propose à la commune une convention de participation aux charges de fonctionnement du centre médico-scolaire.

Chaque commune participe financièrement aux charges au prorata des effectifs scolaires.

Pour La Romagne, le coût annuel sera de 398 euros. Le montant restera inchangé durant toute la période de convention, soit les années scolaires 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023. Le conseil municipal approuve les termes de la convention à l'unanimité.

7 – Avenant à la convention de mutualisation avec l'AdC

L'Agglomération du Choletais propose à la commune un avenant à la convention de mise à disposition de certains services de la commune au profit de l'AdC.

L'avenant a pour objectif :

La gestion des déchets par la commune pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2021 (arrêt de la déchetterie de La Romagne au 1^{er} octobre 2021)

L'entretien ponctuel des espaces verts sur des sites d'exploitation de l'assainissement (stations d'épuration, postes de relèvements, bassins tampons), à compter du 1^{er} janvier 2020

L'entretien des sentiers pédestres d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette convention permet à la commune de se faire rembourser les heures effectuées par les employés techniques pour des interventions dans le domaine de compétences communautaires.

Le conseil municipal regrette la fermeture définitive de la déchetterie à compter du 1er octobre prochain, en reconnaissant que seule l'AdC est compétente en matière de gestion des déchets.

Malgré leurs regrets, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention de mutualisation avec l'AdC.

8 - Questions et informations diverses

a/ DIA 8 rue Chopin

Il s'agit de la vente d'une propriété située 8 rue Chopin, cadastrée AD 253 d'une superficie totale de 549 m²

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 1 allée de Beausoleil

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 allée de Beausoleil, cadastrée AI 155 d'une superficie de 841 m²

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA 90 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une propriété située 90 rue Nationale, cadastrée AA 518 et AA 517 d'une superficie totale de 133 m²

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

9 – Marché de balayage des rues

Considérant le besoin de faire balayer de manière récurrente, la voirie communale, une consultation a été lancée.

Trois sociétés ont été consultées.

Entreprise	Prix HT au km
ESTP	26,00 €
COVED	32,10 €
BRANGEON	33,60 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société ESTP pour le marché de balayage des rues. Trois passages seront effectués par an, dont un avec soufflerie.